



Montricher, le 30 décembre 2017

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 9 décembre 2017**

M. le Président Pierre-André Blanchard ouvre la séance à 9h30. Il salue Mme Sandrine Pittolaz, boursière communale et M. Grandjean représentant la presse.

1. Appel

34 conseillères et conseillers répondent à l'appel, M. Olivier Chenuz étant excusé et arrive en cours de séance. La Municipalité est au complet.

Il demande une minute de silence en mémoire de tous ceux qui nous ont quittés cette année dans la commune.

2. L'ordre du jour est accepté tel que présenté par un vote à main levée à l'unanimité

3. Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2017 est accepté par un vote à main levée à l'unanimité

4. Assermentation d'un Conseiller, suite à la démission de M. Ludovic Rochat

En vertu des droits qui lui sont conférés, M. Blanchard, Président du Conseil communal assermente M. Jean-Bernard Aquillon.

5. Nomination d'un scrutateur

M. Jean-Bernard Aquillon se propose à ce poste en remplacement de M. Rochat. Il est élu par applaudissements.

6. Budget de la caisse communale pour 2018 - rapport de la Commission des Finances

M. Didier Amez-Droz dit que tout est bien expliqué dans le rapport de la Commission et il reste à disposition pour les questions.

M. Walter Haenni rapporteur de la Commission des Finances lit son rapport. La Commission à l'unanimité propose au Conseil d'accepter le budget 2018 tel que présenté par la Municipalité, avec un bénéfice prévu de Fr. 6'970.-.

Le Président passe en revue le budget poste par poste.

31.4232 "Redevance sur vente de gravier" : **M. Blaise Arlaud** se demande pourquoi il y a trois fois moins de revenu avec le gravier ? Est-ce qu'il s'agit d'une plus petite parcelle exploitée?

M. Didier Amez-Droz répond qu'il y a effectivement moins de gravier. L'étape 1 est finie et il y a une demande de prolongation qui a été faite pour éviter qu'il y ait une interruption entre la 1^{ère} et la 2^{ème} étape. La différence est effectivement due au nombre de mètres cubes exploités.

22.3183 "Frais bancaires" : **Mme Delphine Lebouleur** demande des nouvelles concernant les Fr. 40'000.- de frais bancaires de l'année passée?

M. Didier Amez-Droz explique que la banque a absorbé les 9/10èmes de ces frais bancaires et la fiduciaire, le solde. Ils seront donc en revenu dans les comptes 2017.

320.43551 "Vente bois de service" et 320.3189 "travaux effectués par des tiers (débardage et divers)" : **M. Alain Morel** remarque qu'il y a une augmentation des ventes de bois de Fr. 120'000.- par rapport aux comptes 2016, alors que les frais de débardage diminuent d'environ Fr. 50'000.- par rapport aux comptes 2016? Comment est-ce qu'il peut y avoir moins de frais, donc moins de coupes de bois et plus de vente de bois?

M. Pierre-Yves Morel explique que les bûcherons vont travailler davantage en forêt pour les coupes notamment, ce qui va réduire les frais des travaux par tiers et il table sur une petite augmentation du prix du bois, ce qui explique l'augmentation du montant de la vente de bois. La capacité de coupe reste la même.

35.17 "Immeuble du Bourg" : **M. Alain Morel** demande pourquoi il n'y a pas de frais de chauffage pour cet immeuble?

M. Didier Amez-Droz dit qu'il s'agit d'un budget et que pour l'instant l'immeuble n'appartient pas encore à la Commune. Les frais de chauffage seront certainement gérés par une gérance et répartis après. L'acte d'achat pour cet immeuble doit être signé d'ici la fin de l'année.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote à bulletin secret.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 34, bulletins rentrés : 34, bulletin nul : 0, bulletin blanc: 1 Bulletins valables : 33.

Le budget de la caisse communale 2018 est accepté par 32 OUI et 1 NON.

7. Rapport annuel de la Commission de Gestion

M. Sylvain Freymond remplace M. Olivier Chenuz pour la lecture du rapport de la Commission de Gestion, qui explique précisément tous les travaux effectués tant au niveau de la forêt, des routes et des bâtiments durant l'année 2017. La Commission remercie Mme Sylvette Lambercy et MM. Pierre-Yves Morel, Cédric Beaud et Caroly Schopfer Municipaux, ainsi que M. le Syndic Didier Amez-Droz pour leur disponibilité et toutes les informations fournies. Il remercie également M. Pierre Peytregnet, garde forestier.

8. Communications de la Municipalité

M. Caroly Schopfer : il informe que pour l'élimination des boues d'épuration l'année prochaine, cela coûtera Fr. 100.- de plus par tonne, ce qui augmentera la somme par rapport au budget. L'information a été reçue après la clôture du budget.

M. Cédric Beaud : la Commune entre à l'ASIABE au 1^{er} janvier 2018. Il sera assermenté au Comité Directeur début janvier et il faudra trouver une personne parmi les conseillers qui fonctionnera au Conseil scolaire intercommunal. Il y a 3 sièges pour Montricher, car la commune compte plus de 800 habitants. 2 municipaux et un conseiller feront donc partie du Conseil scolaire intercommunal.

Deux patrouilleuses scolaires, Mmes Florence Grzesinski et Mary-Laure Morel, ont été engagées pour la durée des travaux de la cour d'école afin d'assurer la sécurité des enfants. Il les remercie vivement, ainsi que les chauffeurs des bus.

Il invite tout le monde le mardi soir 12 décembre à la grande salle, pour venir chercher la monographie sur l'histoire de la Commune.

M. Pierre-Yves Morel : les coupes de bois se sont bien passées cet automne, tout le bois coupé a pu être descendu et il est quasiment tout vendu. Les prix sont un peu à la hausse.

Samedi prochain chacun pourra venir aux Ages pour chercher son sapin et manger la soupe aux pois, préparée par les Municipaux.

Mme Sylvette Lambercy : l'ascenseur devrait prochainement être remis en service, mais il y a encore un souci d'étanchéité qui doit être réglé avec l'entreprise Ménétrety.

La porte du congélateur va être remplacée, car chaque année, il y a des problèmes avec ses gonds.

S'agissant de la location des immeubles des Noyers, tout se passe bien. Il n'y a eu que 3 changements de locataires depuis 2015. Concernant le silo, l'entreprise Debonneville s'est engagée à réparer à ses frais ce silo. Il n'y aura donc pas de coûts supplémentaires pour la Commune.

La dalle du parking communal est entièrement coulée. L'étanchéité devrait se faire dans le courant du mois de janvier, si la température le permet. Le chantier a été bloqué durant 3 semaines, car un vieux four a été découvert et le service archéologique est venu faire des fouilles. Cela va engendrer des frais supplémentaires.

Les travaux au Devens sont entièrement terminés.

M. Didier Amez-Droz : il précise que la Commune fait encore partie de l'ASISEVV car la séparation n'est pas encore faite et un budget 2018 a été établi avec 12 communes. La dissolution finale aura lieu entre 2019-2020 et concernera les bâtiments des Guebettes et les porta cabines pour savoir comment répartir le solde.

Il remercie le Conseil d'avoir accepté le budget 2018, avec une large majorité.

Il précise que Mme Pittolaz a commencé à travailler au mois de juin et que tout se passe bien. Il remercie également tout le personnel communal, ainsi que ses collègues de la Municipalité.

L'acte d'achat du bâtiment Marrone sera signé au mois de décembre.

Le stand de tir a été homologué le 30 novembre et il y a déjà eu des tirs effectués.

Concernant le parking, un budget à ce jour a été établi et pour l'instant il n'y a pas de dépassement. La réserve était assez importante pour compenser le travail des archéologues. Une semaine de leur travail est pris en charge par l'Etat et les 2 autres sont à la charge de la Commune.

Pour la réfection de la cour d'école, aucun montant n'a été mis au budget, car ils pensaient la refaire telle qu'elle était avant les travaux. Mais finalement, ils pensent que c'est l'occasion d'y faire des aménagements pour la cour d'école, mais également un lieu de vie. Ils se sont approchés du Bureau Urbaplan et des projections ont été faites par aménagistes-paysagistes-jardiniers. Il souhaite qu'un groupe de travail soit nommé et puisse finaliser ce nouvel espace en collaboration avec la Municipalité selon un cahier des charges définis.

Chaque municipaux, ainsi que M. le Syndic souhaitent à tout le monde de Bonnes Fêtes de fin d'année.

9. Propositions individuelles et divers

M. Philippe Gurtner demande des nouvelles concernant l'arrêté d'imposition 2018-2019, qui n'a pas été soumis au Conseil par le biais d'un préavis? Le dernier préavis voté date de septembre 2015 pour les années 2016-2017.

M. Didier Amez-Droz explique que l'arrêté était prévu pour la séance du mois de septembre qui a été annulée par la Municipalité vu le manque d'objets et il pensait faire passer le préavis à la séance du mois de décembre. Mais le Conseil d'Etat adopte ces arrêtés d'imposition à la fin octobre. Etant donné que la Municipalité a décidé de maintenir le même taux et après conseil pris auprès de la Préfète, l'arrêté 2016-2017 est encore valable une année, soit pour 2018. Le prochain préavis sera présenté en septembre 2018.

M. Yanick Stocker propose l'aménagement d'un endroit couvert dans la déchetterie, où il serait possible de déposer les objets encore fonctionnels et qui pourraient servir à d'autres personnes.

M. Didier Amez-Droz pense que c'est une bonne idée et cela va être étudié pour 2018.

M. John Desmeules demande des nouvelles concernant la nouvelle déchetterie qui était prévue au budget? Quand est-ce qu'elle pourra être réalisée?

M. Cédric Beaud refait brièvement l'historique de cette nouvelle déchetterie et explique qu'au final la Commune a reçu cet automne un courrier du Canton disant que la précédente autorisation n'était plus valable et que le projet était simplement refusé. La raison est que les surfaces d'assolement ne sont pas compensées. La Municipalité va donc se pencher sur le sujet en 2018 pour tout de même pouvoir amener des améliorations à la déchetterie actuelle.

M. Yanick Stocker ajoute qu'il serait bien d'envisager dans les nouveaux aménagements, la possibilité d'une carte permettant l'accès aux habitants pendant la semaine également.

M. Olivier Bédard annonce que le Directeur du Parc Jura Vaudois a démissionné après 10 ans d'activité. C'est le vice-directeur M. Rémi Vuichard qui assume la présidence en attendant la nomination d'un nouveau directeur au printemps. Il revient sur le sujet des visites aux Communes effectuées par le Parc, dans le cadre d'une séance du Conseil par exemple. Ces visites ont lieu jusqu'à fin juin 2018 et durent environ 30 minutes et il souhaiterait que cela puisse se faire aussi à Montricher.

M. Pierre-André Blanchard rappelle que cela avait déjà été proposé et que la réponse de la Municipalité avait été négative pour ce qui est d'une intervention dans le cadre d'une séance.

M. Pierre-Yves Morel dit qu'il y avait un conflit de personne avec l'ancien directeur. Maintenant qu'il est parti, il serait envisageable de rediscuter d'une telle séance d'information qui pourrait avoir lieu avant ou après une séance du Conseil. Ils vont en discuter en Municipalité et ils tiendront le Conseil au courant.

M. René Minnig revient sur le Postulat Johner et aimerait des nouvelles de la Municipalité au sujet des énergies renouvelables?

M. Didier Amez-Droz explique que si on enlève les éoliennes, la géothermie en raison de la nappe phréatique, il ne reste pas beaucoup de possibilités pour rendre la Commune autonome en matière énergétique. Il y a des indépendants qui ont fait des belles surfaces de toits photovoltaïques, dont un qui pourrait couvrir quasiment les besoins de la commune. Si le Conseil veut nommer une commission pour travailler sur ce projet, la Municipalité n'y est pas opposée.

M. Minnig propose de créer un groupe de travail pour essayer d'augmenter l'efficacité énergétique de la commune et d'essayer pendant une année pour voir s'il peut en ressortir quelque chose de positif.

La proposition est soutenue par 15 personnes (Vera Michalski, Delphine Lebouleur, Manuela Failletaz, Céline David, Joëlle Prodolliet, Alain Paratte, Yanick Stocker, Blaise Arlaud, Olivier Zbinden, Gilles Brocard, Marc Dähler, Sylvain Freymond, René Minnig, Leïla Cretegy et Jean-Marie Guignard). M. le Président tiendra au courant le Conseil de la suite à donner à ce sujet.

Mme Joëlle Prodolliet demande des nouvelles sur la révision du plan général d'affectation (PGA)?

M. Cédric Beaud dit que le dossier est sur le bureau de la Municipalité. Le bureau Urbaplan a commencé son travail.

10. Communications du Président

A la demande de la Municipalité, un groupe de travail a été créé pour la cour d'école. Il s'agit de Mmes Leïla Cretegy et Elodie Freymond et MM. Jean-Pierre Magnin, Alain Paratte et Yanick Stocker. Ils vont travailler sur ce projet en collaboration avec la Municipalité. Puis il y aura un préavis qui sera soumis au Conseil et une commission sera alors nommée pour étudier le préavis.

En septembre, M. Blanchard a participé à une commission des réserves forestières de Montricher, avec M. Silva, inspecteur forestier et des représentants de la MAVA, de Pro Natura et des responsables de la biodiversité suivi scientifique des forêts. Etaient également présents MM. Didier Amez-Droz, Pierre-Yves Morel et Pierre Peytregnet. Ils ont pu constater sur le terrain l'évolution des zones protégées. Ils ont reçu la confirmation du soutien de la MAVA pour ces réserves forestières.

Il remercie tous les membres du Conseil pour leur activité dans les commissions et lors des votations, ainsi que l'huissière et la secrétaire.

Dates des séances du Conseil 2018 : les jeudis 15 mars, 28 juin, 27 septembre et 6 décembre.

Pour le bureau, il faut noter également la date du 4 mars 2018 pour les votations.

La séance du Conseil est suivie par une cérémonie à l'Hôtel des 2 sapins, en l'honneur de M. Luc Hoffmann, nommé bourgeois d'Honneur de la Commune de Montricher, en présence des membres du Conseil et de divers invités. Un repas suivra cette cérémonie.

Il souhaite à tous, ainsi qu'aux familles un Joyeux Noël et une bonne année 2018.

M. le Président clôt l'assemblée à 10h40.

Le Président


Pierre-André Blanchard



La Secrétaire


Sandrine Haenni